

Département de la Savoie
Arrondissement de St Jean de Maurienne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU
CANTON DE LA CHAMBRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
Le 17 octobre 2022

Nombre de délégués

. en exercice : **27**
. présents : **25**
. votants : **27**

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX
Le **VINGT QUATRE OCTOBRE**
Le Conseil légalement convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à
Saint-Etienne-de-Cuines, sous la présidence
de Monsieur Bernard CHENE, Président

Présents : Mesdames BIGNARDI, CARRON, CLEMENT, COMBET-BLANC, CORVAL, DRILLAT, DULAC, DUPENLOUP, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BOST, CECILLE, CHENE, COMBET, GIRARD, GOYET, JAL, LAZZARO, LE ROUX, MORVAN, ROCHETTE, TOGNET.

Absents excusés : Monsieur Gérard BORDON
Monsieur Bertrand MONDET

procuration à Monsieur Philippe GIRARD
procuration à Monsieur Christian ROCHETTE

Secrétaire de séance : Madame Laure PION

OBJET : MOTION CONTRE LA MODIFICATION DES JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DE LA POSTE DE LA CHAMBRE

Le Président informe l'assemblée qu'à compter du 31 octobre 2022, le bureau de poste de La Chambre sera fermé le lundi et tous les après-midis de la semaine.

La commune de La Chambre a exprimé son hostilité à la diminution des services publics de proximité dans nos territoires ruraux et le Conseil municipal a adopté une motion en opposition à ces modifications.

Le Président propose aux conseillers communautaires de soutenir la motion prise par le Conseil municipal de La Chambre.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **RAPPELLE** que la présence du réseau postal revêt une dimension sociale importante, en permettant l'accès aux services publics locaux essentiels, en particulier pour les personnes âgées,
- **RAPPELLE** avec force son attachement au service public postal de proximité en matière de cohésion sociale et territoriale,
- **DEPLORE** la décision de fermeture totale du bureau de poste de La Chambre le lundi,
- **DEMANDE** à la Poste de tenir compte des difficultés dans lesquelles cette fermeture du lundi place les entreprises et les structures qui disposent d'une boîte postale,
- **DEMANDE** que la Poste reconsidère sa décision de fermeture du bureau à la journée le lundi, afin d'assurer la continuité des missions d'intérêt général dont elle a la charge, dépassant ainsi le seul critère de rentabilité économique dont elle se prévaut.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard CHENE


La 4C
**Communauté de Communes
du Canton de La Chambre**

39 place Jean Viard - 73130 ST ETIENNE DE CUINES
Tél. : 04 79 56 26 64

Mail : comcomcc@orange.fr - site internet : <http://www.la4c.fr>